

Présentation générale du colloque

L'espace numérique s'est construit sur et comme un système. Son premier intérêt est de nature négative : il consiste à se prémunir contre la perspective d'une défaillance systémique, à ne pas s'effondrer. Comme tous les autres systèmes, ce « But Monumental » propre au système numérique justifie des moyens qui intègrent ce souci portant sur l'avenir. Comme pour tous les systèmes, il intègre et repose sur la technicité spécifique à ce système-là.

Or, l'espace numérique repose en grande partie sur l'invention, la technique et l'architecture des noms de domaines. Ceux-ci, système d'adressage, permettent d'entrer dans l'espace numérique et de pouvoir trouver les autres internautes. L'unicité et la solidité du système des noms de domaine, confié à une racine unique et à une décentralisation, permet cette communauté pour celui qui utilise l'espace et assure la durabilité technique requise et sans laquelle l'espace numérique serait compromis.

C'est donc, dans la double perspective technique et juridique, sous l'impératif de durabilité que l'architecture, le fonctionnement, les opérateurs et ce qu'ils font sous le contrôle des législateurs, régulateurs, juges et sujets de droit, sont examinés.

Cela permet de progresser en 4 temps. En *premier lieu*, pour examiner la permanence dans le temps et dans l'espace du système des noms de domaine, en tant qu'il est le socle de l'Internet et du système numérique. De cette construction technique, les qualifications juridiques découlent, non seulement présentes mais encore futures, puisque le Web présente des solutions techniques nouvelles. En *deuxième lieu*, cette durabilité technique est un impératif qui est intégré dans les opérateurs des noms de domaine eux-mêmes, qui sont intermaillés non seulement au niveau national mais encore au niveau mondial, ce croisement étant nécessaire pour la sécurité du système. L'État est présent à travers des techniques de droit public qui permettent surveillance, contrôle, possible reprise. En *troisième lieu*, il en découle sur les opérateurs assujettis des contraintes pour servir ce But Monumental de durabilité technique, ces contraintes engendrant elles-mêmes autant de pouvoirs qu'il leur est nécessaire pour exécuter utilement cette mission. Cette proportionnalité doit être le cœur de la méthode et des exigences requises. L'articulation entre contraintes et pouvoirs en découle également. En *quatrième lieu*, cet impératif de durabilité technique, par nature global, laisse place à des impératifs de durabilité sociétale, plus localisés dans l'espace et dans le temps, lorsque les opérateurs des noms de domaine sont saisis par des auteurs légitimes de normes contraignantes, les législateurs en premier lieu, pour porter des soucis comme la protection des personnes impliquées dans l'espace numérique et dont les droits sont compromis ou qui sont en danger. Cette durabilité d'un second type, plus localisée et moins inhérente à l'architecture d'Internet, se justifie par la puissance des opérateurs concernés et par leur adhésion à des impératifs sociaux. Les contraintes et pouvoirs qui en résultent ne sont donc pas les mêmes.

Les 2 durabilités doivent alors s'articuler dans une conception à la fois téléologique et pragmatique.

Colloque placé sous la direction scientifique de :

- Marie-Anne Frison-Roche, Professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice de *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- Grégoire Loiseau, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Informations complémentaires sur le site du JoRC :

<https://thejournalofregulation.com/fr/article/durabilite-de-linternet-le-role-des-operateurs-du-/>

Inscription en présentiel et en distanciel :

lien à venir



Colloque

Durabilité de l'Internet : le rôle des opérateurs du système des noms de domaine

Compliance et Régulation de l'espace numérique

21 février 2025

En présentiel et en distanciel

Colloque organisé par le *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)* et
l'Institut de Recherche Juridique de la Sorbonne (André Tunc - IRJs),
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

 21 février 2025  9h-13h30  12 Place du Panthéon, salle 6

 **Plus d'informations :** <https://thejournalofregulation.com/fr/article/durabilite-de-linternet-le-role-des-operateurs-du-/>

Inscriptions en présentiel et en distanciel : lien à venir



Programme

- 🕒 9h **Mot d'accueil**
Grégoire Loiseau, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 9h05 **Introduction générale. Articulation de la durabilité technique et de la durabilité sociétale de l'espace numérique par le système des noms de domaine**
Pierre Bonis, Directeur général de l'Association française pour le nommage Internet en coopération (Afnic)
- I. LA PERMANENCE DANS LE TEMPS ET DANS L'ESPACE DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE, SOCLE DE L'INTERNET ET DU SYSTÈME NUMÉRIQUE : LES QUALIFICATIONS QUI EN DÉCOULENT**
- 🕒 9h20 **L'architecture technique du système des noms de domaine, socle historique et constant de l'Internet**
Pierre Bonis, Directeur général de l'Afnic
- 🕒 9h40 **Web 3.0 et noms de domaine décentralisés : quelle incidence juridique sur le système des noms de domaine et le principe de durabilité ?**
Claire Leveueur, Maître de conférences à l'Université Paris-Est Créteil
- 🕒 10h **La qualification du système de noms de domaine comme infrastructure et ses conséquences juridiques**
Marie-Anne Frison-Roche, Professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, Directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- 🕒 10h20 **Discussion**
- II. LES IMPÉRATIFS DE LA DURABILITÉ TECHNIQUE, INTÉGRÉS DANS LES OPÉRATEURS DU SYSTÈME DES NOMS DE DOMAINE**
- 🕒 10h30 **Place et rôle des offices pour assurer la durabilité technique de l'Internet**
Lucien Castex, Conseiller du Directeur général de l'Afnic, Gouvernance Internet et Société
- 🕒 10h50 **La durabilité technique de l'Internet à l'épreuve des concours de compétences entre les opérateurs**
Samir Merabet, Professeur de droit privé, Université des Antilles, Directeur du CERJDA (EA4096)
- 🕒 11h10 **Contrôle de la proportionnalité entre contraintes et pouvoirs : exemple de l'impératif technique d'inclusion**
Marie-Anne Frison-Roche, Professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, Directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- 🕒 11h30 **Discussion**
- III. LA DURABILITÉ SOCIÉTALE, UNE DURABILITÉ POLITIQUE RELATIVE DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS**
- 🕒 11h40 **L'extension de l'obligation des opérateurs des noms de domaines relative à la protection des personnes**
Frédéric Sardain, Avocat à la Cour, Docteur en Droit, Associé, cabinet Jeantet
- 🕒 12h **L'injonction en suppression du nom de domaine pour non-contrôle de l'âge de l'internaute**
Intervenant pressenti,
- 🕒 12h20 **Les responsabilités**
Grégoire Loiseau, Professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
- 🕒 12h40 **Discussion**
- 🕒 12h50 **Conclusion. Régulation, Compliance et Gouvernance : un équilibre à expliciter pour accroître la solidité de l'espace numérique**
Marie-Anne Frison-Roche, professeure de Droit de la Régulation et de la Compliance, directrice du *Journal of Regulation & Compliance (JoRC)*
- 🕒 13h10 **Fin des travaux**